

## PONS-AVY

# 1,8 million d'€ contre les mauvaises odeurs

La société Renaud Champignons (Pons-Avy), régulièrement pointée du doigt, pour les mauvaises odeurs qui embaument campagne et habitations avoisinantes, s'apprête à investir 1,8 million d'euros dans une installation visant à réduire sensiblement les nuisances olfactives.

La société Renaud a présenté son dispositif vendredi dernier, en présence d'Élise Dabouis sous préfète de Jonzac et des élus du territoire. Le projet s'intitule « site de compost, une solution aux nuisances olfactives ».

Une réponse qui vient en écho aux alertes lancées en octobre 2016. À l'époque, Jean-François Renaud mettait en cause la mauvaise qualité de la paille et sa fermentation à l'air libre. Depuis, les réclamations, lettres, pétitions et grognes se sont amplifiées et Annette Frémont, présente vendredi dernier, en était devenue la porte-parole.

## Compostage couvert

Jean-François Renaud et ses deux enfants, Jonathan et David, ont rapidement brossé la vie de cette entreprise créée en 1970. La culture a eu lieu dans des caves pendant vingt-cinq ans. Depuis 1993, les champignons poussent hors-sol.

Le compost est un procédé naturel issu de la fermentation de paille et fumier de cheval qui chauffe (80 °C). Après deux semaines, il génère des odeurs. Ensuite la pasteurisation du compost élimine les bactéries nuisibles et permet de l'ensemencer.

Depuis deux ans, les Renaud ont multiplié les rencontres et visites de différents sites en Europe afin de trouver une solution à ces problèmes d'odeurs nauséabondes. Yves Belavoit de la Dréal (Direction régio-



Les Renaud père et fils ont choisi une méthode biologique pour neutraliser les bactéries malodorantes. PHOTO N.J.

nale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) rappelle que l'établissement est classé et que ce souci fait l'objet de discussions depuis des années. « En 2016, la situation s'est dégradée. Il faut absolument éviter la même chose ».

C'est Marc Rominger de CMI environnement qui explique la méthode biologique pour neutraliser les bactéries malodorantes, avec la solution de couvrir le compostage.

Un nouveau bâtiment coiffera et coffrera hermétiquement l'ancien. Deux turbines aspireront jusqu'à 5 fois/heure le volume du bâtiment. L'ammoniacque (odeur) sera extraite par un bain d'acide.

Après traitement et passage à travers un filtre à bois, l'air ressortira purifié. « Si l'on n'enlevait que l'ammoniacque, il resterait les autres odeurs jusqu'alors masquées (œufs pourris, gaz). Il faut faire le boulot jusqu'au bout. Il n'y aura pas zéro odeur, cela n'existe pas. Mais l'air res-

titué sera agréable avec un parfum de sous-bois ». Cet investissement est financé sans aucune aide et « à fonds perdu mais il améliore l'environnement ». Un projet ambitieux qui devrait durer un an et demi. Le permis de construire est déposé. « Actuellement en France, personne ne fait cette démarche qui mérite d'être saluée », a commenté le sénateur Daniel Laurent, ancien maire de Pons. C'est aussi le fruit de nos mécontentements collectifs ».

Claude Belot rappelait avoir connu « une démarche identique à Jonzac avec une entreprise qui traitait du poisson. « Il a fallu être tolérant deux ans pour régler le problème. »

Actuellement, le site compte 350 employés et collecte 200 tonnes de champignons par semaine. Une activité de 10 % supplémentaire pourra être envisagée. On est optimiste, sinon on ne le ferait pas », assurait Jean-François Renaud.

**Nadine Julliard**

Recevez gratuitement notre newsletter La Matinale  
Chaque matin, l'essentiel de l'actualité

Votre adresse e-mail

Je m'inscris !

## Les épandages se faisaient sans autorisation

Modifié le 07/12/2017 à 11:58 | Publié le 07/12/2017 à 11:55

Écouter



Les contrôles devraient permettre de vérifier les déchets qui entrent dans le méthaniseur de Méta bio énergies. | Archives Ouest-France



Lire le journal numérique

Christèle BOURDEAU

**La société Méta bio énergies, basée à Combré, cherche à régulariser ses pratiques. Le préfet du Maine-et-Loire souhaite des contrôles plus poussés, notamment sur la nature des déchets.**

Christèle BOURDEAU 7/12/2017

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/combrée-49520/les-epandages-se-faisaient-sans-autorisation-5430382>

La société Méta bio énergies, basée à Combré, cherche à régulariser ses pratiques. Le préfet du Maine-et-Loire souhaite des contrôles plus poussés, notamment sur la nature des déchets.

Elle n'a pas gagné la guerre, mais une bataille assurément. Depuis trois ans, Anne Danjou livre un combat sans relâche contre le stockage et l'épandage des digestats liquides provenant du méthaniseur de la société Méta bio énergies, à Combrée. Les terres agricoles de 45 communes du Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique et de Mayenne sont concernées.

Qui lui a donné l'autorisation et depuis quand ? Que contient réellement ce digestat livré aux agriculteurs et ensuite épandu sur leurs terres ? Est-il bien issu exclusivement de déchets d'origine agro-alimentaire comme ça leur a été promis ? Pourquoi, alors, dégage-t-il une odeur pestilentielle ? Une puanteur telle, qu'un

jour, une jeune riveraine de la fosse à Sainte-Gemmes-d'Andigné, l'a décrite en ces termes : « **Ce n'est pas juste une odeur. Ça rentre en nous et ça y reste.** »

### **Pas d'autorisation**

Depuis des mois et des mois, elle envoie des courriers aux élus, aux représentants de l'État, jusqu'aux ministères, dans l'espoir d'obtenir des réponses. Sans succès jusque-là. Le 10 novembre dernier, les événements s'emballent. Anne Danjou apprend que le dossier MBE Suez Organic est passé devant le Coderst, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, un préalable à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'épandage. Il faut agir vite, sous peine de voir les pratiques se poursuivre sans avoir levé le voile sur les doutes et les inquiétudes des riverains.

Son association Bien vivre en Anjou joue son va-tout et écrit au procureur de la République pour déposer plainte contre X, espérant provoquer une réaction. Le préfet de Maine-et-Loire, Bernard Gonzalez, lui propose alors une rencontre. Elle a eu lieu lundi et a duré une heure trente. « **Ça s'est bien passé**, rapporte Anne Danjou. **Le préfet a été très sensible aux inquiétudes légitimes de la population face aux nuisances des fosses de stockages et des épandages du digestat de MBE Suez Organic.** »

La présidente de Bien vivre en Anjou a enfin obtenu des réponses. Dont la première de toute, essentielle, sur l'autorisation d'épandage. « **Il n'y a jamais eu d'autorisation** », lui aurait dit le préfet. Ce que confirme [le dossier déposé par la MBE, en octobre 2016](#), « **afin de valider les pratiques d'épandage existantes depuis plus de trois ans** ». MBE avait obtenu une autorisation pour la méthanisation mais pas pour l'épandage.

Selon Anne Danjou : « **En 2014, lors d'un contrôle, effectué tous les trois ans, la Dreal, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, s'est rendu compte que MBE s'était arrogé un droit en épandant déjà son digestat. Il n'y a eu aucune sanction. La Dreal a décidé de régulariser la situation sans prendre en compte les nuisances subies par la population.** »

Lors de cette entrevue, elle a aussi obtenu des avancées. « **Les terres situées sur le périmètre de protection du captage de Saint-Aubin-du-Pavoil ont été retirées du plan d'épandage, ainsi que celles situées sur le bassin alimentant le captage de Nord-sur-Erdre. La fosse de 300 m<sup>3</sup> et les 120 ha de l'agriculteur bio ont bien sûr été retirés, tout comme les terres entourant l'étang piscicole de la Selle en Loire-Atlantique** », dit-elle.

### **Des contrôles à venir**

Concernant la fosse de Sainte-Gemmes-d'Andigné qui menace la source de Rousseline, les livraisons de digestats étaient suspendues depuis plus d'un an. « **MBE attendait l'arrêté d'autorisation pour les reprendre. Mais le préfet a demandé à la Dreal, de faire un état des lieux de la situation. Des contrôles vont être effectués** », se réjouit Anne Danjou.

La présidente de Bien vivre en Anjou peut souffler. « **L'arrêté préfectoral ne sera pas signé tout de suite**, assure-t-elle. **Le préfet a demandé à la Dreal de vérifier l'identité des signataires des conventions et les déchets qui rentrent dans le méthaniseur de Bel-Air de Combrée.** »

Et de conclure : « **J'ai une entière confiance dans le préfet. Il s'est engagé à protéger la population et l'environnement. En tant que présidente de l'association, je me dis qu'on a enfin une chance d'avoir quelque chose après tant d'années de bagarre.** »